

Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**ELECTION D'UN
NOUVEL ADJOINT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

En raison de la démission volontaire de Madame Elisabeth DERUELLE, Adjointe au Maire, Madame le Maire propose à l'Assemblée de procéder au remplacement du démissionnaire, par l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de permettre cette élection en vertu de l'article 2122-8 du CGCT, à savoir procéder à l'élection d'un seul adjoint sans élection complémentaire préalable.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Madame le Maire propose de placer le nouvel adjoint dans l'ordre chronologique du tableau, à savoir la 6^{ème} place.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Madame le Maire décide de procéder immédiatement à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire appelé à remplacer Mme Elisabeth DERUELLE, démissionnaire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tours.

Il est donc immédiatement procédé à ladite élection : Messieurs Patrick GONTIER et Alain COLLET sont nommés accesseurs et Monsieur Jean-Marc HENRY, secrétaire.

Madame le Maire fait appel à candidature et Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER est le seul candidat au poste du 6^{ème} adjoint.

Chaque conseiller remet au Président de séance son bulletin de votre écrit sur papier blanc

1^{er} tour :

• Présents :	24
• Pouvoirs :	3
• Abstention :	0
• Votants :	27
• Bulletins blancs :	7
• Bulletins nuls :	1
• Nombre de suffrage exprimés :	19
• Majorité absolue :	14

Après dépouillement, Monsieur Jean Luc HOCHTRASSER est élu à la majorité des suffrages au poste d'adjoint au Maire inscrit au 6^{ème} rang du tableau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 22
de votants 26

OBJET
Vente de terrain
ICF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/09/2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15/09/2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le vingt deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Chantal GODFROY - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Daniel FREY - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickaël ZANONE - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET.

Etait excusée : Madame Gaëlle BARBIER

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Monsieur Christian PILLER à Monsieur Daniel FREY, Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Jacques BOURGUIGNON, Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Mickael ZANONE

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire signale aux membres du conseil municipal, les prochaines opérations immobilières au sein de la commune sur des terrains municipaux.

Le site de la « Blainvilloise »

Plusieurs opérateurs publics ou privés ont été consultés pour la réalisation de logements et d'une salle polyvalente sur le site de la Blainvilloise ; Dans le cadre, un pré-projet de construction proposé par ICF a déjà été présenté à la commission d'urbanisme et pourrait être réalisé dans un proche avenir.

Afin de poursuivre la démarche, Madame le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal l'autorisation de vendre le terrain à l'euro symbolique et de signer les actes afférant à ce dossier.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à vendre le terrain à l'euro symbolique et à signer les actes nécessaires à la vente.

Rue des Jardins : Parcelle A400

Ce terrain d'une superficie de 579 m² avait été acquis par la commune.

Aujourd'hui, Madame le Maire sollicite des membres du conseil municipal, l'autorisation de vendre ce terrain à un acquéreur potentiel selon l'estimation qui en sera faite par le service des domaines. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux actes nécessaires à la vente du terrain.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**PRIX DE VENTE DES
TERRAINS ZONE DU
DOUAIRE ST AIGNAN**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose de modifier la délibération du 16 juin 2008 concernant le prix de vente des terrains de la Zone du Douaire Saint Aignan.

De ce fait, elle propose de remplacer « fixe le prix de vente des terrains à 12€ le m² hors droits et taxes et frais de géomètre » par : **fixe le prix de vente des terrains à 12€ le m², sur marge comprise, hors droits et taxes et frais de géomètre.**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte de modifier la délibération du 16 juin 2008 comme ci-dessus précité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

OUVERTURE DE
POSTES POUR
REPENDRE AUX
BESOINS DU SERVICE
PUBLICS COMMUNAUX

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Compte tenu des besoins en ressources humaines au sein des services publics communaux et d'anticiper la fin progressive des contrats de droit privé, financés par l'Etat, Madame Le Maire propose :

- Pôle enfance : Bergamote - Les P'tits Mousses :
 - Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
Filière animation Catégorie C : 35/35^{ème}
 - Un poste d'auxiliaire de puériculture
Filière sanitaire et sociale : Catégorie C : 35/35^{ème}
- Pôle jeunesse : Macaron/ Brimbelle :
 - Un poste d'agent d'entretien 2^{èmes} classe
Filière technique : Catégorie C : 35/35^{ème}
 - Trois postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
Filière animation : Catégorie C : 26/35^{ème}
26/35^{ème}
28/35^{ème}
- Administration Générale :
 - Un poste d'agent administratif
Filière administrative- Catégorie C : 35/35^{ème}

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**ORGANISATION DE
STAGES ET TARIFS
ECOLE DE MUSIQUE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Dans le cadre du développement des actions culturelles et artistiques de la Commune, Madame Le Maire propose la mise en place de stages de formation musicale organisés par l'Ecole de Musique Municipale. Le Conseil Municipal est amené à valider cette grille tarifaire :

1 ^{ère} session du 28 février au 4 mars 2011	2 ^{ème} session du 26 avril au 29 avril 2011	3 ^{ème} session du 4 juillet au 9 juillet 2011
40 € pour les usagers de l'Ecole de Musique Municipale de Blainville-sur-l'Eau	Tarifs identiques à la 1 ^{ère} session	30 € pour les usagers de l'Ecole de Musique Municipale de Blainville-sur-l'Eau
45 € pour les non usagers-Blainville-sur-l'Eau et CCVM		35 € pour les non-usagers Blainville et CCVM
60 € hors CCVM		50 € hors CCVM
3,50 € pour la journée « découverte »		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

ORGANISATION DE
STAGES ECOLE DE
MUSIQUE
Demande de
subvention
Leader et Conseil
Général

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Union Européenne par le dispositif « Leader » afin de financer en partie, les stages musicaux organisés par la Commune.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA

- Le Conseil est amené à approuver le plan de financement pour un montant total de 7948,00€
- Sollicite une subvention de 3000 € auprès du dispositif « Leader »
- Sollicite une subvention de 1 500€ auprès du Conseil Général.
- S'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**NOMBRE D'ADJOINTS
AU CONSEIL**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

En raison de la vacance du poste de 5^{ème} adjoint, Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour :

- Acter la suppression du poste de 5^{ème} adjoint
- Porter le nombre d'adjoint au conseil municipal à six

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter la suppression du poste de 5^{ème} adjoint
- Et de porter le nombre d'adjoint au conseil municipal à six

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**ELECTION DES
REPRESENTANTS OU
DES SUPPLEANTS AUX
ORGANISMES PUBLICS
OU AUX COMMISSIONS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal l'élection des représentants ou des suppléants aux organismes publics extérieurs ou aux commissions.

Il est procédé à une élection au scrutin secret suite à la demande de M. DEMONET.

Messieurs Patrick GONTIER et Alain COLLET sont nommés accesseurs et Monsieur Jean Marc HENRY secrétaire. Madame le Maire est Président de séance.

Madame le Maire fait appel à candidature :

- Syndicat Intercommunal de l'environnement : Jean Luc HOCHSTRASSER est l'unique candidat pour un poste à pourvoir.
- Communauté de Communes du Val de Meurthe : Martine CLAUSSE et Alain GUILLEMENOT sont candidats pour 2 postes à pourvoir.
- Zone des Sables : Véronique MARCHAL est l'unique candidat pour un poste à pourvoir.
- Commission des impôts : Monsieur Jean Marc HENRY est candidat.

Chaque conseiller remet au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les résultats des votes sont les suivants :

SIE

• Présents :	24
• Pouvoirs :	3
• Abstention :	0
• Votants :	27
• Bulletins blancs :	7
• Bulletins nuls :	1
• Nombre de suffrage exprimé :	19 voix pour Jean Luc HOCHSTRASSER
• Majorité absolue :	14

Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER est désigné représentant de la commune auprès du SIE à la majorité.

Communauté de Communes du Val de Meurthe :

• Présents :	24
• Pouvoirs :	3
• Abstention :	0
• Votants :	27
• Bulletins blancs :	4
• Bulletins nuls :	1
• Nombre de suffrage exprimé :	22 voix pour Alain GUILLEMENOT 22 voix pour Martine CLAUSSE

Madame Martine CLAUSSE et Alain GUILLEMENOT sont désignés représentant de la commune auprès de la CCVM, à la majorité des voix.

Zone des sables :

• Présents :	24
• Pouvoirs :	3
• Abstention :	0
• Votants :	27
• Bulletins blancs :	4
• Bulletins nuls :	1
• Nombre de suffrage exprimé :	22 voix pour Véronique MARCHAL

Madame Véronique MARCHAL est désignée représentante de la commune auprès du syndicat de la zone des sables, à la majorité des voix.

Commission des impôts :

• Présents :	24
• Pouvoirs :	3
• Abstention :	0
• Votants :	27
• Bulletins blancs :	4
• Bulletins nuls :	1
• Nombre de suffrage exprimé :	22 voix pour Jean Marc HENRY

Monsieur Jean Marc HENRY est membre de la commission des impôts, à la majorité des voix.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

DEMANDE DE
GARANTIE D'EMPRUNT
POUR ICF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Blainville-sur-l'Eau accorde sa garantie à hauteur de 50% soit la somme de 622 227.50 euros pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 244 455 euros souscrit par ICF NORD EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLUS BBC est destiné à financer la construction de 16 logements à Blainville-sur-l'Eau, rues des Bléhors et Bois Versin.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- | | |
|---|--|
| - Montant du prêt : | 1 244 455,00 euros |
| - Durée totale du prêt : | 35 ans |
| - Périodicité des échéances : | annuelles |
| - Index : | livret A |
| - Taux d'intérêt actuariel annuel : | taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb |
| - Taux annuel de progressivité : | 0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) |
| - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : | en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% |
| - Amortissement : | naturel |

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ICF NORD EST au titre de l'emprunt dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à ICF NORD EST pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**MODIFICATION
DELIBERATION DU 16
JUN 2008 - PRIX
DE VENTE DES
TERRAINS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de fixer le prix de vente des terrains.

- Vu l'avis du service des domaines en date du 10 juin 2008
- Vu la modification, validée, à l'unanimité, de la délibération du 16 juin 2008 concernant les conditions de vente lors du conseil municipal du 02 février 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente des terrains à 12€ le m², TVA sur marge comprise, hors droits et taxes et frais de géomètre.
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

**Contrat Groupe
d'Assurance
Statutaire**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Le Maire rappelle :

Que la Commune a, par délibération du 29 juin 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-Et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Décide

D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
Conditions : **Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :**
Formule retenue (à choisir)

Madame Le Maire propose d'accepter la proposition du Centre de Gestion en ces termes, pour les agents affiliés à la CNRACL.

Agents affiliés à la CNRACL	Taux choisis
Décès	0,22 %
Accident du travail/ Maladies professionnelles	0,60%
Longue maladie/ Maladie longue durée	7,00%
Maladie ordinaire	1,50%
Maternité	0,58%

Agents relevant de l'IRCANTEC	Taux choisi
Tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire	1,15%

Le conseil à l'unanimité accepte ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 février 2011

Nombre
de conseillers en exercice 27
de présents 24
de votants 27

ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2011

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

En raison de la suppression du poste du 5^{ème} adjoint (remplacé par la nomination de 3 conseillers municipaux délégués en janvier 2009) et la démission volontaire de Madame Elisabeth DERUELLE, adjointe au Maire, il convient de déterminer l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

- M. Daniel FREY est nommé 1^{er} adjoint
- Mme Marie-Louise HUSSON est nommée 2^{ème} adjointe
- M. Jacques BOURGUIGNON est nommé 3^{ème} adjoint
- M. Patrick GONTIER est nommé 4^{ème} Adjoint
- M. Alain GUILLEMENOT est nommé 5^{ème} adjoint

- Le poste de 6^{ème} adjoint est vacant

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité : 2 voix contre, 3 abstentions

- Accepte l'ordre du tableau des adjoints

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA

